



## COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 11 mai 2009**

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2009
  2. Communications du bureau du Conseil municipal
  3. Communications du Conseil administratif
  4. Rapports des Commissions :
    - 4.1 Rapport de la Commission des finances concernant les comptes 2008 (Rapporteur : P. ECKERT)
  5. Projets de délibérations :
    - 5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2008 de la Fondation "Les Aînés"
    - 5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2008 de l'Association EMS Résidence de Saconnay
    - 5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2008 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement
    - 5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2008 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance
    - 5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2008
    - 5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008
  6. Propositions du Conseil administratif
  7. Route des Nations et autres grands travaux
  8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
  9. Questions des Conseillers municipaux
  10. Propositions des Conseillers municipaux
    - 10.1 Election du bureau du Conseil municipal pour 2009-2010
  11. Motions
  12. Résolutions
  13. Communications et divers
  14. Questions du public.
- HUIS CLOS :
15. Naturalisations : 4 dossiers

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Laurence BURKHALTER (GAG) - Michel BOURQUIN (RAD) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire  
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusés :

Mme et M. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Julien MOURET (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h05 en saluant l'assemblée.

L'ajout du point 4.2 – Rapport des délégués auprès de l'Association d'amitié Grand-Saconnex-Racovita – ne fait l'objet d'aucune remarque.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 AVRIL 2009**

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président informe que le bureau a été représenté à l'inauguration de l'exposition sur l'artisanat, à l'inauguration du Salon du livre, à Europ-Art 09 ainsi qu'au concert de la Sirène « Miss Musica ».

Il signale encore qu'une équipe du Conseil municipal, composée exclusivement du Président et d'anciens Présidents du Conseil municipal, a participé à la course de Bernex.

Courriers reçus :

Mme JEANDET donne lecture de la lettre de démission pour le 30 juin 2009 de M. Michel BOURQUIN (*annexe 1*).

M. CUDRE donne lecture du courrier signé conjointement par M. et Mme ALBERTI et M. et Mme RIOS du 4 mai 2009, concernant la demande de dérogation à 0,33 au 13<sup>E</sup> et 13<sup>F</sup> chemin J.-Attenville (*annexe 2*).

M. ECKERT ne trouve pas normal que les personnes précitées s'en prennent uniquement à M. ORSINI. Il rappelle que la Commission s'est prononcée favorablement sur ce projet, à l'exception d'une voix contre. Les autres groupes sont donc solidaires des propos de M. ORSINI. Il n'y a pas lieu de revenir sur les votes de la Commission et du Conseil municipal. Il n'y voit aucune raison légale.

Il rappelle qu'en zone villa, la densité est de 0,2. Le Conseil administratif peut accorder jusqu'à 0,25. Au delà de 0,25 et jusqu'à 0,4 (comme le permet la loi), le Conseil municipal doit se prononcer. Ce dernier a cependant décidé de ne pas aller au-dessus de 0,3 (jusqu'à 0,33 si les projets sont conformes aux règles Minergie). Dans ce cas, la commune a donné une autorisation de dérogation à 0,33.

M. ECKERT propose donc le classement de cette lettre avec une réponse du bureau.

M. DETRAZ rejoint totalement les propos de M. ECKERT. M. ORSINI n'est rien d'autre que le Secrétaire-rapporteur de la Commission. Il a pris la parole par rapport à cette fonction et toute la Commission était derrière lui. Les propriétaires ont une loi qui les protège (tiers opposable) et si ce projet et le vote du Conseil municipal ne leur conviennent pas, ils ont la possibilité d'argumenter et de se défendre.

M. SCHIAU est d'accord avec MM. ECKERT et DETRAZ. Il aimerait que cela soit clair que les Commissions travaillent en toute transparence et que toutes les informations sont partagées entre les Commissions et les élus.

Mme GIROD est très étonnée par les paroles de ses collègues. En accordant une dérogation à 0,33, ce quartier ne sera plus un quartier « villas » car un immeuble sera posé dans cet espace. Le courrier démontre bien qu'il y a des malentendus et des choses incorrectes et elle pense que cela justifie la demande de revoir ce projet.

M. JIMAJA souscrit aux propos de MM. ECKERT, DETRAZ et SCHIAU. Il comprend la détresse de Mme GIROD et pense qu'un point mérite d'être éclairci, à savoir les contacts qu'il y aurait ou qu'il n'y aurait pas eu entre les promoteurs et les voisins.

M. ORSINI indique qu'il a effectivement fait mention de la collaboration entre les promoteurs et les voisins. Toutefois, ce n'est pas une condition requise pour accorder une dérogation et en aucun cas on ne peut revenir sur un dossier au motif que les voisins n'ont pas été consultés. Soit le projet est acceptable à 0,33, soit il ne l'est pas. Il était l'un des premiers à être à l'écoute des pétitionnaires et il se tient bien entendu à leur disposition pour en discuter.

Le Président rappelle que le débat a déjà abondamment eu lieu sur ce projet lors de la dernière séance et que le Conseil municipal n'a plus à se prononcer. Il renvoie ce courrier au Conseil administratif pour réponse.

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. PLEE :**

Statistiques 2008 du SIS : M. PLEE présente à l'écran les statistiques des interventions du SIS sur le canton et sur la commune en 2008 (*annexe 3*).

Journée du Président : M. PLEE adresse au Président ses sincères remerciements pour avoir organisé cette sortie, qui était empreinte de simplicité et d'amitié. La visite des Cheneviers était très instructive et la journée a été une pleine réussite.

#### **Actions de prévention de la Sécurité municipale des prochaines semaines :**

- Renforcement de la surveillance aux abords immédiats des passages-piétons de l'Ecole Village
- Surveillance du sens obligatoire à la route des Morillons (ce contrôle sera fait très régulièrement)
- Campagne de prévention pour contrôler les chiens et les médailles et le comportement des maîtres avec leur animal. Ces patrouilles se feront à vélo.
- Contrôles de stationnement aux chemins Taverney et Lehmann. Dernièrement, les agents ont refoulé à chaque surveillance une dizaine de véhicules qui n'avaient rien à faire dans ces chemins.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

Ancienne-Mairie : la commune a reçu le rapport de l'Office de protection contre le bruit et les rayonnements non-ionisants (OPB). Ce dernier est parti sur l'hypothèse que tous les enfants seraient amenés et ramenés en véhicules individuels, ce qui représenterait 276 mouvements supplémentaires.

Le trafic actuel est de l'ordre de 2000 véhicules/jour. Avec ces 276 mouvements supplémentaires, l'augmentation de bruit serait de 0,6 dB, donc inférieure au seuil limite de 1 dB pour considérer une perception du bruit plus élevée consécutive à l'utilisation accrue d'une voie de communication.

L'OBP estime que les exigences de l'article 9 sont respectées. Le citoyen qui a fait recours peut soit retirer son recours soit faire appel.

### **Communications de M. COMTE :**

Urbanisme : conformément aux différentes idées émises dans le cadre de l'Agenda 21, de la Cité de l'Energie ou de l'effort de communication que le Conseil administratif entend faire, chaque mandataire qui sollicite une autorisation de construire sur la commune recevra, au travers du préavis communal, une feuille de recommandations qui comporte différents points : toutes les questions d'aide à la réflexion concernant les économies d'énergie ou des énergies alternatives, les subventions qui peuvent être obtenues auprès du canton ou de la Confédération, la problématique des aménagements extérieurs, des parkings, de la mobilité, de l'arborisation, le plan d'aménagement paysager, la perméabilisation des sols et la gestion des déchets. Il est également demandé aux requérants d'avoir une certaine concertation avec le voisinage direct.

Routes : la commune a reçu une lettre « stupéfiante », voire « consternante » de la part du Directeur de l'organisation de l'exploitation du réseau routier au sein de la Direction générale de la mobilité (DGM) (*annexe 4*). La DGM ne semble pas opposée à la fermeture de l'Ancienne-Route mais selon elle, le périmètre de travail devrait être agrandi aux communes de Pregny-Chambésy et de Collex-Bossy ainsi qu'à la Ville de Genève ! Dans cet esprit, la DGM « *nous encourage vivement à participer à une séance de travail intercommunale organisée par nos soins, permettant d'avancer de manière coordonnée sur ce dossier* ».

La réponse du Conseil administratif a été extrêmement rapide (*annexe 5*). Elle demande d'ici au 22 mai prochain, l'avis formel et explicite de la DGM. Il faut savoir que celle-ci est la seule à connaître l'ensemble des problèmes de la région puisqu'elle participe aux études de circulation engagées par les communes de Collex-Bossy et de Pregny-Chambésy, et dont la commune du Grand-Saconnex n'est pas au courant.

Environnement : l'Eco-point « Gardiol » sera prêt d'ici la fin du mois de mai. Une information sera donnée aux riverains, sous la forme de flyers, d'annonces et de contacts avec les concierges. La commune compte sur le respect des riverains pour que cet Eco-point soit correctement utilisé dans les heures d'ouvertures qui lui sont assignées.

### **Communications de Mme BÖHLER :**

Mérite saconnésien : le jury, composé du bureau du Conseil municipal et du Conseil administratif, s'est penché sur les propositions reçues mais n'en a retenu aucune pour 2009.

Centre de karaté et arts martiaux : Zakaria Taleb a obtenu, pour la deuxième année consécutive, le titre de champion genevois de karaté individuel dans la catégorie « kata ». Il s'est de plus distingué en remportant la médaille de bronze en Kumité (combat). Brian Résinaud a quant à lui remporté le titre de vice-champion genevois dans la catégorie « kata ».

Bike to work : du 2 au 30 juin 2009, le Conseil administratif et une bonne partie du personnel communal participeront pour la deuxième année consécutive à l'action « bike to work ».

**4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

4.1 Rapport de la Commission des finances concernant les comptes 2008

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport des délégués auprès de l'Association d'amitié Grand-Saconnex - Racovita

M. ECKERT donne lecture de son rapport, signé par M. BOURQUIN et lui-même.

**5. PROJETS DE DELIBERATION :**

Mme BÖHLER présente et commente les comptes relatifs aux points 5.1 à 5.6 (*annexe 6*).

Elle rappelle que ces comptes ont été débattus en Commission des finances, dont les membres ont reçu toutes les explications qu'ils souhaitaient.

Concernant les comptes communaux, le total des charges s'élève à CHF 32'562'830.--, soit un million de moins que les prévisions du budget. Quant aux revenus, le budget prévoyait un encaissement d'impôts pour les personnes morales de CHF 3'354'000.-- alors qu'en réalité, il a été de CHF 6'281'145.--. Le total des revenus se monte à CHF 38'437'215.-- et laisse un boni 2008 de CHF 5'874'384.-- au lieu des CHF 127'700.-- prévus au budget.

Les chiffres sont donc excellents pour 2008. Pour 2009, cela ne sera certainement pas le cas, vu la crise actuelle.

Concernant les Fondations communales, elles ont été reçues par la Commission des finances. Il est à noter que l'EMS Résidence de Saconnay entre dans une période difficile, comme tous les EMS du canton. En effet, le prix de pension n'a pas augmenté depuis plusieurs années alors que les charges sont en constante augmentation.

Mme BÖHLER donne encore quelques explications concernant les comptes des groupements intercommunaux, qui ont été approuvés par leur assemblée générale respective.

5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2008 de la Fondation "Les Aînés"

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'est pas demandée. Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*  
*décide*

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2008 de la Fondation "Les Aînés".*

5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2008 de l'Association EMS Résidence de Saconnay

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'est pas demandée. M. CUDRE donne lecture de la délibération :

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2008 de l'Association EMS "Résidence de Saconnay".*

5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2008 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'est pas demandée. Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2008 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement.*

5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2008 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'est pas demandée. M. CUDRE donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 21 voix « pour » et 1 abstention,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2008 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance.*

5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2008

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'est pas demandée. Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2008 suivants, pour un montant total de CHF 1'898'281.23 :*

	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
01.300	Autorités et Commissions	2'191.80
01.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	2'105.50
	<b>CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	
02.305	Conseil administratif	223.65
	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
05.301	Traitements du personnel	44'125.50
05.304	Caisses de pensions et de prévoyance	629.75
05.305	Assurance-maladie et accidents	8'549.45
05.306	Prestations en nature	213.85
05.308	Personnel intérimaire	6'700.80
05.309	Autres charges de personnel	8'164.25
05.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	12'581.00
05.312	Eau, énergie, combustible	4'999.15
05.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	3'653.80
05.330	Amortissements patrimoine financier	2'102.93
05.352	Dédommagements à des collectivités publiques ( Communes )	10'223.00
	<b>IMMEUBLES PUBLICS NON VENTILABLES</b>	
08.301	Traitements du personnel	312'852.80
08.303	Assurances sociales	16'780.30
08.304	Caisses de pensions et de prévoyance	28'040.90
08.305	Assurance-maladie et accidents	9'862.35
08.308	Personnel intérimaire	16'101.20
08.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	12'747.65
08.317	Dédommagements	434.90
08.330	Amortissements patrimoine financier	3'128.75
	<b>AUTRES CHARGES ET REVENUS</b>	
09.307	Prestations aux pensionnés	3'769.40
09.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	451.90
09.319	Frais divers	956.80
	<b>ETAT CIVIL</b>	
10.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	1'117.90
10.319	Frais divers	1'554.80
10.352	Dédommagements à des collectivités publiques ( Communes )	5'730.94
	<b>SECURITE MUNICIPALE</b>	
11.301	Traitements du personnel	18'121.50
11.305	Assurance-maladie et accidents	3'098.25
11.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	17'266.75
11.312	Eau, énergie, combustible	24.30
11.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'073.35
11.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	42.55
11.318	Honoraires et prestations de service	15'909.27
11.331	Amortissements ordinaires patrimoine administratif	13'892.00
11.365	Subventions accordées (institutions privées)	450.00
	<b>INCENDIE ET SECOURS</b>	
14.331	INCENDIE ET SECOURS	32'709.00
	<b>PROTECTION CIVILE</b>	
16.305	Assurance-maladie et accidents	31.95
16.313	Achats de fournitures et de marchandises	182.45
16.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'729.90
16.318	Honoraires et prestations de service	12'683.25
16.352	Dédommagements à des collectivités publiques (Communes)	8'213.90

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>	
21.312	Eau, énergie, combustible	64'213.00
21.313	Achats de fournitures et de marchandises	13'431.64
21.314	Entretien des immeubles par des tiers	121'019.68
21.331	Amortissements ordinaires patrimoine administratif	12'000.00
21.365	Subventions accordées ( institutions privées )	6'200.00
	<b>ENCOURAGEMENT A LA CULTURE</b>	
30.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1'723.55
30.313	Achats de fournitures et de marchandises	3'635.08
30.318	Honoraires et prestations de service	24'129.55
30.352	Dédommagements à des collectivités publiques ( Communes )	1'753.00
	<b>PARCS ET PROMENADES</b>	
33.301	Traitements du personnel	94'100.40
33.303	Assurances sociales	868.00
33.304	Caisses de pensions et de prévoyance	2'529.00
33.305	Assurance-maladie et accidents	8'546.20
33.309	Autres charges de personnel	13'721.70
33.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	325.15
33.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'824.46
33.317	Dédommagements	2'061.85
33.318	Honoraires et prestations de service	4'931.28
33.319	Frais divers	2'403.20
33.331	Amortissements ordinaires patrimoine administratif	128'783.00
	<b>SPORTS</b>	
34.308	Personnel intérimaire	2'234.45
34.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	379.45
34.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	1'884.50
34.365	Subventions accordées (institutions privées)	4'340.00
34.366	Subventions accordées (personnes physiques)	519.10
	<b>AUTRES LOISIRS</b>	
35.313	Achats de fournitures et de marchandises	589.50
35.314	Entretien des immeubles par des tiers	1'169.30
35.318	Honoraires et prestations de service	310.20
35.361	Subventions accordées (cantons)	32'733.90
	<b>INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE</b>	
54.313	Achats de fournitures et de marchandises	59'197.55
54.314	Entretien des immeubles par des tiers	1'122.10
54.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	2'407.60
54.318	Honoraires et prestations de service	30'826.75
54.352	Dédommagements à des collectivités publiques (communes)	4'040.45
54.365	Subventions accordées (institutions privées)	5'750.00
	<b>AIDE SOCIALE</b>	
58.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	215.00
58.314	Entretien des immeubles par des tiers	138.70
58.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	461.50
58.331	Amortissements ordinaires patrimoine administratif	100'000.00
58.365	Subventions accordées (institutions privées)	6'080.00
58.366	Subventions accordées (personnes physiques)	5'647.15
58.367	Subventions accordées (étrangers)	3'286.95
	<b>ROUTES COMMUNALES</b>	
62.301	Traitements du personnel	45'632.60
62.303	Assurances sociales	307.35
62.304	Caisses de pensions et de prévoyance	12'275.15

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

62.305	Assurance-maladie et accidents	5'510.05
62.312	Eau, énergie, combustible	1'047.40
62.317	Dédommagements	459.00
62.319	Frais divers	6'000.00
<b>TRAFIC REGIONAL</b>		
65.314	Entretien des immeubles par des tiers	55'303.00
65.318	Honoraires et prestations de service	330.00
65.366	Subventions accordées (personnes physiques)	10'800.00
<b>PROTECTION DES EAUX</b>		
71.314	Entretien des immeubles par des tiers	4'031.86
71.331	Amortissements ordinaires patrimoine administratif	3'700.00
<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>		
72.314	Entretien des immeubles par des tiers	7'023.70
72.318	Honoraires et prestations de service	58'294.19
<b>CIMETIERES</b>		
74.314	Entretien des immeubles par des tiers	1'922.30
74.331	Amortissements ordinaires patrimoine administratif	27'500.00
<b>AUTRES TACHES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
78.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	7'910.80
78.312	Eau, énergie, combustible	995.20
78.314	Entretien des immeubles par des tiers	4'054.27
78.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	232.40
78.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	450.00
78.318	Honoraires et prestations de service	23'265.00
78.365	Subventions accordées (institutions privées)	1'700.00
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
79.318	Honoraires et prestations de service	20'604.95
<b>IMPOTS</b>		
90.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	452.00
<b>CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX</b>		
94.318	Honoraires et prestations de service	291.70
94.320	Intérêts passifs (engagements courants)	1'874.25
94.321	Intérêts passifs (dettes à court terme)	615.69
94.323	Intérêts passifs (dettes envers des entités particulières)	9'296.85
<b>IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>		
95.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	419.30
95.313	Achats de fournitures et de marchandises	7'686.17
95.314	Entretien des immeubles par des tiers	103'543.20
95.315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	8'318.15
95.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	26'067.45
95.318	Honoraires et prestations de service	23'409.92

- **ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.**

## 5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. ECKERT relève que Mme BÖHLER a évoqué les difficultés financières qui pourraient apparaître cette année en raison de la crise. Il y aura également des dépenses supplémentaires pour la petite enfance avec la perte d'une subvention fédérale. La nouvelle péréquation financière devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pourra compenser en partie les diverses pertes que la commune pourrait subir d'ici-là.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**

*décide*

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. *d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008,*
2. *d'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de CHF 32'562'830.86 aux charges et de CHF 38'437'215.41 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 5'874'384.55,*
3. *d'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de CHF 1'406'878.15 aux dépenses et de CHF 73'899.25 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'332'978.90,*
4. *d'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'332'978.90 par l'autofinancement à raison de CHF 12'809'660.55 au moyen de la somme de CHF 6'935'276.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 5'874'384.55. L'excédent de financement s'élève à CHF 11'476'682.55,*
5. *d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 5'874'384.55 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.*

M. MARGUET, en sa qualité de Président de la Commission de finances, aimerait rappeler que lorsque la commune a dû rembourser les 5 millions à l'Etat suite à une erreur de sa part, ce dernier n'a jamais tenu compte de ce remboursement dans son calcul pour la péréquation financière, ce qui a fait perdre de l'argent à la commune pendant deux ou trois ans. Cela représente tout de même quelques centaines de milliers de francs.

Il aimerait souligner que les comptes 2008 ont suivi le budget établi ; c'est une marque d'excellente gestion au niveau de la commune. Il remercie son rapporteur, M. ECKERT, les membres de la Commission, le Secrétaire général, le Service des finances, MM. PERRET et SORG ainsi que l'ensemble du Conseil administratif et plus particulièrement Mme BÖHLER, pour l'excellente collaboration et communication durant l'examen des comptes 2008.

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. COMTE propose la réunion de la Commission de l'environnement concernant deux nouveaux Eco-points au chemin A.-Bétems et à la rue A.-Giacometti, ainsi que le réaménagement de l'Eco-point des Burgondes. Il présente à l'écran ces trois projets.

M. FAVRE demande si un Eco-point au chemin des Fins est prévu.

M. COMTE explique que dans le cadre de la bonne collaboration intercommunale avec la Ville de Genève, un Eco-point a été aménagé par cette dernière au carrefour Colladon/Champ-d'Anier. Vu la densité de population dans cette région, il semble que cet Eco-point soit suffisant. Toutefois, l'aménagement d'un futur Eco-point sur le domaine public communal reste possible si le besoin s'en fait sentir.

Mme GIROD signale que l'Eco-point de l'Ancienne-Route est souvent utilisé pour y déposer des déchets encombrants. Est-il possible de l'aménager afin de laisser une ou deux voitures y accéder mais avec suffisamment peu d'espace pour y déposer des déchets sauvages ?

M. COMTE confirme que malheureusement, plus il y a d'espaces dans les Eco-points, plus les gens ont tendance à les considérer comme des lieux de récupération de déchets encombrants, ce qui n'est pas du tout le but visé. Il espère que la caméra sera suffisamment dissuasive pour que les gens respectent le règlement d'utilisation des Eco-points, ainsi que les horaires d'utilisation.

L'Eco-point des Burgondes souffre du même mal que l'Eco-point de la place Carantec, à savoir qu'il est « anonyme » car il n'y a pas suffisamment d'habitants qui exercent une surveillance naturelle. Les gens l'utilisent souvent le dimanche alors qu'il leur serait loisible d'aller déposer ces mêmes objets le samedi au Centre de voirie.

Mme GIROD aimerait savoir si des panneaux indiquant le montant de l'amende en cas d'infractions seront installés.

M. COMTE répond par l'affirmative. Chaque Eco-point est systématiquement équipé avec un panneau d'informations sous forme de vitrine et un panneau d'informations sous forme métallique, avec les horaires et différentes indications.

M. COMTE demande encore la réunion de la Commission routes, circulation, mobilité afin qu'elle étudie les deux projets d'aménagements du chemin E.-Sarasin à la hauteur du quartier La Tour et du chemin Taverney, qu'il présente également à l'écran.

M. ORSINI constate que sur la montée de Taverney, les places de parking sur un côté seraient supprimées. Est-ce que des places de rechange sont envisagées pour les utilisateurs ?

M. COMTE explique que la régie a été partie prenante dans ce projet, car les places de parking en sous-sol sont en suffisance mais rarement utilisées par les habitants. Elle est donc favorable à transformer des espaces de parking pour la mobilité douce.

Mme GIROD demande si le chemin Taverney pourrait être aménagé en zone « 20 km/h ».

M. COMTE indique que la Commission se penchera sur cette question. Toutefois, la densité de voitures sur ce chemin est conséquente. Les experts sont d'avis que lorsqu'il y a de la place, réserver un espace pour la mobilité douce et un espace pour la circulation est la meilleure solution.

Dans le cadre du mail qui passe devant la future Migros, M. DETRAZ avait déjà évoqué un problème d'angle entre les bacs à fleurs et l'accès à la passerelle, qui gênera passablement le passage, surtout si la commune envisage un micro-bus.

En outre, les parkings à angle droit devant les commerces de la Tour poseront des problèmes de manœuvre et ne lui semblent pas une bonne solution.

M. DETRAZ rappelle également qu'il y avait de gros problèmes de propriétés aux chemins Lehmann et Taverney qui n'avaient pas été résolus lors de la construction des immeubles. Il propose donc de régler ces problèmes fonciers et tout ce qui est lié à la loi sur la propriété au moment des travaux que la commune va faire.

M. POMATTO se souvient que ces problèmes de propriété avaient été évoqués en Commission ad hoc Pommier. Il demande ce qu'il en est exactement de l'équilibre entre les privés et la commune.

Il rappelle que les gens qui sortent des places de parking en reculant ne voient pas forcément si une personne se trouve sur le passage-piétons. Même si le but est de ralentir la vitesse, cela peut quand même s'avérer dangereux.

Le Président relève que ce débat devra se faire en Commission et non pas en séance plénière.

Ce dossier est donc renvoyé à la Commission routes, circulation, police, à l'unanimité des membres présents.

## **7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE rappelle le courrier de M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat, informant qu'il allait de l'avant dans le dépôt des demandes d'autorisation de la route des Nations et de la jonction autoroutière. Le Conseil administratif a accusé réception de ce courrier et l'a invité à venir présenter ces projets devant la population saconnésienne.

Le Conseil administratif s'organise pour répondre le mieux possible à ce courrier et défendre les intérêts de la commune, car ce projet reste inacceptable et ne doit pas se faire tel qu'il est projeté. Les mesures d'accompagnements sont pratiquement inexistantes ou alors peu évoquées.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

Le Conseil administratif tâchera d'organiser le mieux possible la communication autour de ce problème.

### **8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Question de Mme GIROD sur la possibilité d'effectuer des contrôles nocturnes près de la Maison du Parlement : M. PLEE précise que ce lieu est un domaine privé ; malgré cela, les ASM surveillent étroitement ce secteur dans le cadre des tournées nocturnes. D'avril à octobre, les horaires des ASM vont jusqu'à minuit. Il revient cependant au propriétaire de faire le nécessaire pour protéger les alentours de son bâtiment, en y plaçant une signalétique claire visant à interdire l'accès au domaine privé.

Question de Mme BURKHARDT concernant un problème de visibilité au « tourner à gauche » chemin du Pommier/Ancienne-Route en raison de la végétation : M. COMTE informe que le Service de la Sécurité municipale en collaboration avec le Service des parcs, va prendre contact avec le propriétaire du fonds (Centre œcuménique), afin d'élaguer les arbres qui gênent la visibilité dans le virage.

Proposition de M. EYA NCHAMA d'informer les pharmacies du Grand-Saconnex sur l'obligation d'afficher les pharmacies de garde : Mme BOHLER indique que le 5 mai dernier, un courrier a été adressé aux trois pharmacies de la commune pour leur rappeler leurs obligations.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT de mettre sur le Site internet le nouveau règlement du Conseil municipal : Mme BÖHLER signale que cela a été fait le lendemain de la séance du Conseil municipal.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT d'améliorer l'écriture sous la rubrique « Sociétés, arts et culture » du site Internet : Mme BÖHLER explique qu'il ne s'agit pas d'un défaut dans les écritures mais d'un choix de mise en page qui a été fait pour mettre en évidence les noms des Président(e)s de sociétés communales.

Concernant le commentaire de M. ORSINI fait lors de la dernière séance relatif à des propos tenus lors de l'assemblée générale du Centre de loisirs, Mme BÖHLER a contacté la Présidente et trois autres personnes qui n'ont jamais entendu de tels propos.

M. ORSINI remercie Mme BÖHLER pour sa diligence à se renseigner sur ce problème. Lui même ne consomme pas de drogues et ne croit pas avoir rêvé. Il propose à Mme BÖHLER de se coordonner dans l'interrogation qu'il va lui même mener. Il maintient les propos qu'il a tenus lors de la dernière séance et n'a aucun doute à ce sujet.

### **9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme GIROD demande si elle pourrait obtenir une copie du courrier de la Surveillance des communes du 18 février 2008, qui répondait à la motion de MM. ECKERT, JIMAJA, MARGUET et POMATTO du 12 novembre 2007 demandant un rapport de gestion dans le cadre de la Commission des finances.

M. FAVRE revient sur l'annonce de M. COMTE faite lors de la précédente séance concernant le nettoyage des tags sur les bâtiments privés et publics de la commune. Il aimerait savoir s'il existe un protocole ou une convention entre la commune et les privés pour le nettoyage rapide d'éventuels futurs tags.

M. COMTE explique que l'idée est effectivement d'offrir aux privés un premier nettoyage des façades qui donnent sur la voie publique. Il est clair qu'il y a concertation avec ceux-ci.

Concernant le contre-projet de la commune relatif à la route des Nations, M. FAVRE demande s'il y avait une grille d'évaluation au niveau des deux projets.

M. COMTE répond négativement. Le contre-projet en question a été présenté lors d'une séance importante avec le DCTI et c'est à ce moment qu'ont été évalués les pour et les contre de chaque proposition. Avec l'effort de communication que la commune va devoir faire, les comparatifs entre le projet de l'Etat et le contre-projet de la commune vont être explicités de manière importante.

Mme MOTTET aimerait savoir pourquoi la haie devant le bâtiment « la Grange » au chemin Sarasin a été enlevée.

M. PLEE répond que le responsable du Service des parcs a expliqué que cette haie d'arbres cachait complètement la façade du bâtiment. De nouvelles plantations sont prévues mais pas au même endroit.

M. BALMER remercie M. COMTE pour son implication dans le dossier de modération de trafic dans le Village. C'est l'une des premières fois que la commune présente un dossier aussi étayé et aussi complet aux Autorités cantonales. Face à tant de légèreté de la part de la DGM dans le traitement de ce dossier, quelle sera la stratégie du Conseil administratif ? Déposera-t-il des enquêtes publiques en passant outre l'avis de la DGM et quelles en seraient les conséquences ?

M. COMTE indique qu'un courrier sévère a été adressé au Directeur dont il est question plus haut, avec copie à M. Robert CRAMER auquel une autre lettre a été écrite particulièrement. Il n'espère pas en arriver à cette extrémité mais comme l'a demandé le Conseil municipal par le biais de sa Commission routes, la commune se verrait obligée de déposer les enquêtes publiques, avec force conseils juridiques. Il espère donc bien que la DGM et le Chef du Département se rendent compte de l'importance de ces études et qu'ils respectent le planning qu'ils ont promis afin d'éviter d'en arriver à une telle situation.

M. BALMER informe que dans le cadre des 31 mesures anticycliques édictées par le Conseil d'Etat pour tenter de faire une relance dans le canton de Genève, une mesure concerne une aide particulière aux jeunes en rupture. Ce projet appuie et coordonne le travail déjà effectué dans les communes suburbaines. Il aimerait savoir si Le Grand-Saconnex est concerné par ce projet. Si tel n'est pas le cas, fera-t-il en sorte de l'être ?

Mme BÖHLER explique qu'elle est membre de la Commission TSHM de la FASE où le problème des jeunes en rupture est fréquemment évoqué. Le Grand-Saconnex développe des programmes différents avec ses TSHM. Elle a d'ailleurs demandé à augmenter éventuellement les dépenses pour l'année prochaine dans ce domaine. Il y a déjà un travail de terrain et elle suit ce dossier de près.

M. BALMER demande quels sont les représentants de la commune dans les Conseils d'établissements (écoles primaires).

M. PLEE répond que Mme BÖHLER représente la commune pour les écoles de La Tour et du Pommier. Lui-même fonctionne pour les écoles de la Place et du Village.

M. EYA NCHAMA rappelle qu'il y a quelques années, lorsque la rue A.-Giacometti a été fermée à la circulation, il y a eu beaucoup d'oppositions de la part des riverains. Il demande si le Conseil administratif prévoit une campagne d'informations à la population avant la prochaine fermeture, afin d'éviter de nouvelles oppositions.

M. COMTE confirme que les riverains seront prévenus en temps opportun de cette fermeture, qui fait partie légalement du plan localisé de quartier. Une explication claire leur sera donnée.

M. EYA NCHAMA relève la bonne initiative de la commune d'inviter le Japon pour une quinzaine culturelle. Il demande si d'autres pays seront invités à faire de même dans le futur.

Mme BÖHLER rappelle que le programme de législature du Conseil administratif prévoit d'approcher les différentes missions qui se trouvent sur la commune. Elle avait annoncé que chaque année au mois de mai, la commune inviterait l'une d'elles à venir se présenter. L'année dernière, le Venezuela avait malheureusement tout annulé trois semaines avant. Elle attend de voir comment cela se passera avec le Japon avant de contacter un autre pays pour l'année prochaine.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

Concernant les interventions du SIS présentées par M. PLEE, M. MARGUET constate que 1,35 % de ces interventions ont lieu sur la commune, qui paie CHF 432'000.-- de participation. Est-ce que c'est le même rapport au niveau du budget du SIS ?

Mme BÖHLER indique que le budget du SIS est énorme. Les communes hors Ville de Genève contribuent pour 10 millions de francs. Elle répondra précisément à la prochaine séance.

M. POMATTO signale qu'il a été interpellé par une habitante de la commune qui trouvait qu'il y avait de plus en plus de dépôts d'objets encombrants à hauteur de 70, l'Ancienne-Route. Est-ce devenu un lieu habituel de dépôts sauvages et est-ce que des contrôles sont faits régulièrement ?

M. COMTE indique qu'il n'y a aucun lieu habituel de dépôts sauvages d'objets encombrants sur la commune. Il répondra à la prochaine séance après avoir pris quelques renseignements.

M. JIMAJA demande si la commune a reçu le dossier étayé concernant le Festival de salsa qui aura lieu au mois de juin.

Mme BÖHLER indique qu'une première séance a eu lieu en Mairie il y a quinze jours. Une deuxième séance aura lieu demain. Par ailleurs, le Conseil administratif a rencontré les habitants du quartier de La Tour lors de l'assemblée générale de l'ALIQT et a pu répondre à leurs questions. De plus, il a reçu les habitants des quartiers ouest de la commune. Elle donnera des détails sur ce Festival lors de la Commission culture, sports, loisirs du 18 mai prochain.

**10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

10.1 Election du bureau du Conseil municipal 2009 - 2010 :

**Election du Président**

M. MARGUET, au nom du PAS, propose la candidature de M. Jean-Claude CUDRE.

MM. BOURQUIN et BALMER sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- majorité absolue :	12
- bulletins délivrés :	23
- bulletins rentrés :	23
- bulletins non valables :	3
- bulletins valables :	20

**M. CUDRE est élu Président avec 20 voix.**

**Election du Vice-président**

Mme MAMIN-TISSOT, au nom du PDC, propose la candidature de Mme Catherine JEANDET.

MM. MARGUET et JIMAJA sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- majorité absolue :	12
- bulletins délivrés :	23
- bulletins rentrés :	23
- bulletins non valables :	1
- bulletins valables :	22

**Mme JEANDET est élue Vice-présidente avec 22 voix.**

### **Election du Secrétaire**

M. PORTIER, au nom du GAG, propose la candidature de Mme Laurence BURKHALTER.

Mme POGET-MORENO et M. SCHIAU sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

-	majorité absolue :	12
-	bulletins délivrés :	23
-	bulletins rentrés :	23
-	bulletins non valables :	3
-	bulletins valables :	20

**Mme BURKHALTER est élue Secrétaire avec 20 voix.**

#### 10.2 Autres propositions :

M. SCHIAU propose qu'un article soit publié dans le GSI en réponse à l'action du TCS sur les vélos électriques, soutenues par certaines communes genevoises. En effet, la commune du Grand-Saconnex fait elle-même de gros efforts pour promouvoir les vélos et les vélos à assistance électrique et certains habitants n'ont pas compris qu'elle ne s'associe pas à l'action du TCS.

M. COMTE explique que la commune a été invitée par le TCS à participer à cette action, mais en analysant leur proposition, l'offre que propose la mairie à ses communiens en ce qui concerne l'encouragement à la mobilité douce à vélo est bien supérieure à celle du TCS. En effet, la commune offre non seulement un subventionnement aux vélos à assistance électrique, mais également aux kits et aux simples vélos. De plus, elle propose des vélos à assistance électrique en location pour que les administrés puissent se familiariser avec ce moyen de locomotion. Cette action remporte un vif succès auprès de la population. Cela sera rappelé prochainement dans un GSI.

Proposition écrite de M. ORSINI portant sur le développement et l'encouragement du partage de parkings privés au Grand-Saconnex (Concept Sparkou) (annexe 7)

M. ORSINI donne lecture de sa proposition qu'il présente également à l'écran.

**Cette proposition est renvoyée au Conseil administratif pour un renvoi en Commission.**

M. DETRAZ propose de faire venir le bus « Eco toxicologie » pour relever le degré de pollution dans les préaux de l'école Place et de l'école Village. En effet, les bouchons se positionnent de plus en plus devant les écoles et les gaz d'échappement sont importants.

M. POMATTO propose de faire également un relevé dans le quartier Auguste-Vilbert, où durant tout le week-end de fortes odeurs de « parfum » se faisaient sentir.

Mme GIROD fait circuler des images de graffitis en Ville de Genève. Elle trouve formidable que les Autorités saconnésiennes aient décidé d'aller de l'avant dans cette problématique. Toutefois, dans l'article du GSI, certaines phrases la gênent énormément, telles que « *pour éviter que nos murs soient squattés par des artistes indésirables et de les proposer à de vrais artistes...* ».

Ces tags contiennent la signature de jeunes et des messages, mais ce n'est pas une raison pour dénigrer une bonne partie de la population.

Mme GIROD propose donc que dans le futur, on fasse attention à ce qu'on écrit dans le GSI car il représente les Autorités. Elle propose également de donner un espace à ces jeunes pour qu'ils puissent s'exprimer avec leur art.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2009

11. **MOTIONS** : Néant.

12. **RESOLUTIONS** : Néant.

13. **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. CUDRE aimerait sincèrement remercier ses collègues pour la confiance qu'ils lui témoignent avec l'élection de ce soir. Cette élection est en grande partie due à M. MARGUET qui l'a poussé à se présenter au bureau. Il remercie son ancien groupe, le PDC, pour son fair-play. Ses remerciements vont également à son épouse Marie-Jo, qui devra encore supporter un peu plus ses absences.

Finalement, il est un futur Président heureux car il présidera avec deux femmes à ses côtés...Il félicite Mme JEANDET et Mme BURKHALTER pour leur élection.

M. CUDRE relève encore qu'il tient beaucoup au respect mutuel au sein du Conseil, qui a un but commun, à savoir d'œuvrer pour la Commune du Grand-Saconnex et le bien-être des Saconnésiennes et des Saconnésiens. Il félicite M. STEINER pour son année de présidence, qui n'a pas toujours été facile. Au sein du bureau, l'amitié et la collégialité ont toujours été présentes.

Mme GIROD informe qu'elle a rencontré une personne au Salon des inventions qui a mis en place à Abou Dhabi un « Service estimation encombrement », qui à n'importe quel moment indique s'il y a des embouteillages ou des accidents sur les routes afin d'éviter la congestion de trafic. Elle fait circuler un document expliquant ce service.

Mme GIROD félicite le groupe « Agenda 21 » pour le dépliant distribué à la population et relève avec plaisir le point 9 – Culture. Elle remercie également Mme ETHENOZ.

Mme GIROD annonce l'inauguration de « Art 40 Basel », le mardi 9 juin de 18h00 à 21h00 à Bâle. Des artistes du monde entier seront présents et elle peut obtenir des invitations « VIP » pour les personnes qui seraient intéressées.

M. ECKERT informe qu'une charte du GLRD va être mise en place car il a été constaté que l'organisation de ce groupement était un peu chaotique. Cette charte entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009. Il en fera parvenir un exemplaire au Conseil municipal dès que le GLRD l'aura approuvée jeudi prochain.

Mme MAMIN-TISSOT, en son nom et au nom du PDC, remercie M. STEINER pour la très agréable sortie qu'il a organisée, qui a permis de mieux comprendre le cheminement des poubelles à travers la visite des Cheneviers. La suite de la journée fût également très agréable.

Elle remercie également les collègues qui ont participé au concert de « la Sirène » qui avait monté un programme en collaboration avec les écoles de musique et les élèves de la Place et du Corps enseignant. Cette soirée a remporté un véritable succès et au nom du Conseil municipal, elle se permettra de féliciter la fanfare pour cette initiative.

M. MARGUET informe que le 3 juin, la 2<sup>e</sup> étape pédestre du Tour du Canton sera organisée conjointement par les Foulées athlétiques saconnésiennes et la commune, qu'il remercie pour l'aide importante fournie au niveau des infrastructures et de la sécurité.

M. SCHIAU remercie M. STEINER pour son année de présidence. Même si cela n'a pas toujours été facile, il a su traverser ces moments avec beaucoup d'humour.

Discours de M. STEINER :

*« J'aimerais vous dire tout le plaisir que j'ai eu à présider cette assemblée pendant une année. J'ai de la peine à réaliser que je suis au bout et suis abasourdi par la vitesse à laquelle ça a passé. C'est donc le moment d'adresser quelques remerciements. En premier lieu à vous, chers Collègues, pour la confiance que vous m'avez accordée et pour le fait que grâce à vous, les débats – malgré parfois une certaine vivacité dans le propos – ont toujours été empreints de courtoisie et de respect, et ceci même si la grande justesse et la grande opportunité de certaine (au singulier) de mes interventions n'ont pas été appréciées à leur juste valeur. Mais, cela nous a au moins permis d'accueillir (fait rarissime) un Conseiller d'Etat devant notre Conseil. Je remercie aussi le Conseil administratif et mes collègues du bureau grâce à qui les séances de préparation de ce Conseil se sont toujours déroulées dans une atmosphère toute amicale. Une pensée toute particulière pour notre chère secrétaire, Véronique CATILLAZ, qui ne se contente pas de nous gratifier éternellement de sa gentillesse et de son sourire, mais également pour la qualité de son travail « top de chez top ». La vie continue et je félicite mon successeur, Jean-Claude CUDRE pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Mes vœux accompagnent également les membres du nouveau bureau. Quant à moi, je me réjouis de me retrouver parmi vous dès la prochaine séance ».*

L'assemblée applaudit.

**14. QUESTION DU PUBLIC :** Néant.

**15. NATURALISATIONS (huis clos) :**

Quatre dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 23h30.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER

*Ann. ment.*